

Comité Social d'Administration du 21 mars 2024

Le Comité social d'administration du jeudi 21 mars 2024 a permis d'échanger sur un ordre du jour portant sur la réorganisation des services de la MDPH, sur la transformation numérique ou sur le plan de redéploiement de la MDPH sur le site d'Arenc. Depuis février, notre organisation syndicale et ses élu-es et mandaté-es en CSA ont multiplié les assemblées générales, rendez-vous en Direction, tournées de services afin de permettre à chacun d'exprimer son avis, ses questionnements, ses désaccords ou son besoin d'information. Au cours du pré-CSA déjà, notre syndicat avait pu se faire le porte-parole de toutes les questions qui lui étaient remontées du terrain.

Le jeudi 21 mars, notre syndicat a de nouveau pu rappeler le sentiment pour certains agents de ne pas pouvoir se projeter dans une organisation dont ils ne maîtrisent pas les contours, ou pour d'autres déjà trop en difficulté par manque d'effectif pour imaginer qu'une nouvelle organisation puisse répondre à la situation professionnelle difficile.

Pour rappel, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ▶ réduire nos délais de traitement
- ▶ simplifier les procédures
- ▶ garantir l'équité de traitement des situations, par une harmonisation des pratiques professionnelles
- ▶ améliorer le suivi des décisions de la CDAPH
- ▶ rapprocher la MDPH des usagers...

la Direction adjointe de l'instruction et de l'évaluation devient la Direction adjointe de l'évaluation composée :

- d'un pôle enfant et d'un secrétariat
- d'un pôle adulte et d'un secrétariat
- d'une cellule harmonisation et expertise
- de l'intégration de la cellule RAPT à la Direction adjointe de l'évaluation

La Direction adjointe de l'administration générale et ressources humaines composée des services suivants :

- le Service administration générale
- la création d'un Service juridique et contentieux
- la création d'une Mission de contrôle qualité.

Cette réorganisation se fait sur la base de 17 postes supplémentaires qui sont en cours de recrutement et sur des modifications qui impactent le SEAP, le SGAP enfants-adultes, en particulier.



Si notre syndicat avait pu avoir certaines assurances déjà dans le cadre des réunions préparatoires, il a de nouveau pu travailler autour de la notion d'accueil et a fait modifier en séance la question du nombre de jours d'accueil.

En effet, nous avons reformulé ensemble la notion de : « *les agents auront en charge une certaine polyvalence au sein du service accueil à raison de 3 jours minimum par semaine* »... en 3 jours ou plus si nécessité de service, ceci sécurisant les agents d'accueil qui pourront, s'ils le souhaitent, effectuer les permanences déconcentrées en plus, ou pas, et la polyvalence sur les tâches de ventilation.

Les questions salariales autour de ces postes ont fait l'objet de notre intervention pour solliciter une révision de l'IFSE accueil pour ces agents ou ceux de la plateforme. La Direction nous a confirmés qu'elle porterait cette revendication auprès du Conseil départemental.

Agents du SGAP

Nous avons longuement évoqué la situation des agents du SGAP socio-pro qui peinent à voir leur situation s'améliorer du fait du manque criant de personnels et qui s'inquiètent du devenir de leurs missions jusqu'alors diversifiées.

La Direction nous a assurés de la mise en place rapide de deux renforts et du recrutement à moyen terme de 2 postes, puis viendra 4 postes supplémentaires pour les adultes et 3 pour les enfants issus de l'ancien SEAP. Les procédures de mobilité ne nous ont pas à cette heure été présentées mais feront l'objet d'une publication dans les semaines ou mois à venir.

La Direction a accepté notre demande de rencontre afin, une fois encore, de discuter avec

ce service en particulier. Nous restons à la disposition de tous les services qui souhaitent de nouveau accompagner ce rendez-vous pour évoquer des questions particulières.

Adjointes aux chefs de service enfants/adultes

La question de la création de nouvelles fonctions d'adjointes aux chefs de services enfants ou adultes a été posée sur la plan de leur classification salariale. La Direction nous a assurés que ces fonctions feront l'objet d'un positionnement correspondant à leurs responsabilités, soit en BG2.

Notre syndicat a voté pour cette réorganisation en émettant la réserve qu'elle continue de s'accompagner de toute l'attention portée aux agents et à leurs demandes.

En deuxième partie de réunion la transformation numérique nous a été présentée, ainsi que le futur circuit de numérisation et la ventilation sur les différents services des documents numérisés.

Cette présentation en conformité avec la réorganisation a permis à notre syndicat de voter pour ce dossier qui s'inscrit logiquement dans la volonté de franchir cette étape de dématérialisation des documents MDPH. Nous avons insisté sur la nécessité d'accompagner cette transition par une formation spécifique à toutes les étapes.

Redéploiement des services MDPH dans le bâtiment

L'étude de ce dossier pour lequel notre syndicat a demandé à ce que se tienne une délégation plus particulière aux différents déménagements a débuté par une informa-



tion sur le calendrier de déploiement qui se fera à raison de 10 à 12 bureaux par jour à compter de fin avril .

Plus précisément :

► **du 26 avril au 3 mai** : déménagement des bureaux du 7^{ème} étage au 4^{ème} concernant les agents

qui regagnent le Service instruction, soit 50 personnes

► **du 15 au 22 mai** : déménagement d'un bureau du 3^{ème} étage au 7^{ème} étage, qui intègre le Secrétariat général et du 8^{ème} étage au 7^{ème}, les services de la DGARH et un redéploiement des bureaux du 7^{ème} étage sur le même étage pour permettre aux agents de se répartir dans les bureaux laissés vacants (50 personnes)

► **du 23 au 27 mai** : la suite du redéploiement des bureaux du 7^{ème} étage et début du redéploiement des bureaux du 3^{ème} étage pour s'adapter à la logique de travail du Service accueil et de la Cellule analyse et ventilation, soit 30 personnes

► **le 28 mai** : fin du redéploiement des bureaux du 3^{ème} escompté.

La CGT a rappelé qu'au delà de ce calendrier l'état même du bâtiment était préoccupant.

Une délégation F3SCT (ex. CHSCT) est prévue le mercredi 27 mars avec le service DRH du CD13. Nous ne manquerons de vous donner les informations concernant la régulation de l'ambiance thermique

La DRH nous indique que « la solution retenue et qui va être mise en œuvre dans les semaines à venir est la mise en place d'un climatiseur mobile dans chacun des bureaux occupés. Pour cela, les travaux de préparation de l'entreprise d'électricité ont été anticipés et ont d'ores et déjà débuté. Suivront dans

chacun des bureaux, les travaux de câblage pour l'alimentation électrique des climatiseurs, le remplacement ponctuel d'éléments de façade afin de permettre l'évacuation vers l'extérieur des condensats et pour terminer, l'intervention de l'entreprise sécurisant les différents appareils. Sauf difficultés particulières dans l'approvisionnement des équipements ou dans la réalisation des travaux en façade en raison de mauvaises conditions météorologiques, la date prévisionnelle de livraison des travaux est fixée au 31 mai. »

Nous connaissons les aléas de la réfection de ce bâtiment depuis trop longtemps pour émettre quelque réserve sur les engagements pris par la Collectivité. L'état du 4^{ème} étage a également été signalé. Pour l'heure, les plaques du plafond n'ont toujours pas fait l'objet de réparation.

Nous avons demandé à ce que les agents soient associés étage par étage et la tenue d'une réunion en amont du démarrage des 1^{ers} déménagements.

Les élus CGT au CSA se tiennent à la disposition de tous les agents pour échanger sur les plans présentés et faire remonter les interrogations qu'ils suscitent.

Enfin, sur l'ensemble des dossiers présentés la CGT reste mobilisée pour échanger plus en détail.

La CGT, un syndicat au service des agents, une proximité réaffirmée !